

RÈGLEMENT COMPLET JEU-CONCOURS LUXE.TV 'SPÉCIAL DIX ANS DE LUXE.TV'

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE :

La société « Opuntia S.A. » (ci-après la « Société Organisatrice »), société anonyme, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157290, dont le siège social est situé 43 Z.A Op Zaemer L-4959 Bascharage, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat, ci-après le « Jeu ».

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure à la date d'ouverture du Jeu, à l'exception des employés de la Société Organisatrice, de tout prestataire, et de toute personne ayant un lien direct ou indirect avec le Jeu ainsi que des membres de leur famille. Les mineurs de moins de 18 ans ne sont pas habilités à participer au Jeu.

2. DATES DU JEU

Le Jeu se déroulera du lundi 20 juin 2016 13h00 jusqu'au dimanche 3 juillet 2016 23h00, heures de Luxembourg.

3. MODALITES DE PARTICIPATION

3.1. La participation au Jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Toute participation doit se faire via la page dédiée au jeu-concours sur le site Internet de LUXE.TV, à l'exclusion de tout autre moyen. Notamment toute participation par voie postale est exclue.

Pour jouer, chaque participant devra, durant la période précisée à l'article 2 ci-dessus, remplir le formulaire de participation, répondre aux questions du sondage et répondre à la question du jeu-concours.

Pour être sélectionné pour le tirage au sort, la réponse à la question du jeu-concours doit être strictement correcte et le formulaire et les questions du sondage doivent être remplis.

En cas d'incident technique empêchant le participant de participer ou altérant les informations transmises par le participant, et cela pour quelque raison que ce soit, la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable du préjudice qui en découlerait pour les participants.

3.2. Une seule adresse email par participant sera prise en compte sur toute la durée du Jeu. Par "participant", il faut entendre les personnes résidant à la même adresse et portant le même nom.

4. DOTATIONS

4.1. Selon les modalités prévues à l'article 5.2 du présent règlement, les prix suivants seront attribués à chacun des dix (10) gagnants du Jeu selon les répartitions ci-dessous. Le tirage au sort se fera le lundi 4 juillet 2016 à 14 heures. Les noms des gagnants du Jeu seront annoncés sur le site Internet www.luxe.tv

le mardi 5 juillet 2016 à partir de 11 heures.

Dotations du Jeu:

- Une (1) montre Louis Moinet Tempograph 20 secondes en titane avec cadran bleu laqué.

Pièce unique.

Valeur de la montre : 22 000 euros

- Une (1) montre Zenith, modèle Elite Ultra Thin 40 mm offerte par Windeshausen Joailliers

Valeur de la montre : 4500 euros

- Un (1) bijou au choix de la collection JOZ chez Windeshausen Joailliers d'une valeur maximale de 4500 euros.

Valeur du bijou : 4500 euros

- Un (1) bracelet Gems for Men en lézard noir mat avec barette en or gris 18 carat sertie de diamants cognacs entourés d'émail noir, avec fermoir en or gris, doublure anti-allergique et anti-transpirante.

Valeur du bracelet : 3000 euros

- Deux (2) journées à Paris pour deux (2) personnes offertes par RéserverChic.com.

Une journée comprend :

- une journée Spa-Piscine et 1h de Soins Corps ou Visage Clarins au Spa de l'Hôtel Le Royal Monceau pour 2 personnes

- un dîner gastronomique en accord mets et vins au restaurant La Maison Blanche pour 2 personnes

- un spectacle Paris Merveilles et ½ bouteille de champagne au Lido de Paris pour 2 personnes.

Valeur totale de deux packages : 1860 euros

- Quatre (4) caisses de six (6) bouteilles de Château Lagrézette 2006

Valeur totale : 624 euros

- Une (1) pochette Nicolas Theil Oeuf bleue, résille jaune et métalleries dorées.

Valeur de la pochette : 590 euros

- Une (1) paire de lunettes de soleil Etnia Barcelona, collection Vintage, modèle Malasana HVRD

Valeur de la paire de lunettes : 175 euros

- Une (1) bouteille de cognac "James Hennessy"

Valeur de la bouteille : 135 euros

4.2. En acceptant le lot remporté, le gagnant s'engage à régler personnellement les frais de TVA qui en découlent.

4.3. Le prix est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne.

Si le gagnant est mineur, il est disqualifié et le gagnant sera retiré au sort.

Le gagnant sera informé de son prix par un e-mail de la part de la Société Organisatrice au plus tard dans les 7 jours suivants le tirage au sort. Chaque gagnant sera amené à répondre à l'email l'informant de son gain et à fournir ses coordonnées complètes pour recevoir son prix dans les quinze (15) jours suivant la réception de l'email.

À défaut d'avoir reçu ces informations complètes, la Société Organisatrice se réserve la faculté de ré-attribuer le prix correspondant.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tous incidents de voyage, tous vols et pertes du prix et (ou) des retards lors de son acheminement ou de sa destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit. En cas de retour d'un prix pour cause d'adresse erronée et/ou changement d'adresse ou pour tout autre cas fortuit, aucune réclamation ne sera admise à ce sujet.

Le gagnant ne pourra solliciter l'échange de son prix contre un autre prix, ni contre des espèces, ni contre d'autres biens et services.

5. REGLES DU JEU

5.1. Principe :

Le Jeu consiste à remplir le formulaire de participation, répondre aux questions du sondage et répondre à la question du jeu-concours posée sur la page internet du jeu-concours, accessible sur le site internet de LUXE.TV, à l'adresse suivante : <http://www.luxe.tv/FR/concours2016.html> (pour la version française) et <http://www.luxe.tv/EN/concours2016.html> (pour la version anglaise).

Pour être retenue pour le tirage au sort, le formulaire de participation doit être complété, les questions du sondage doivent être remplies et la réponse à la question du jeu-concours doit être tout à fait correcte.

5.2. Désignation des gagnants et attribution des prix :

Afin de départager les participants ayant répondu correctement à la question, un tirage au sort sera réalisé par la Société Organisatrice. Le tirage au sort désignera 10 gagnant(e)s sur la totalité du Jeu.

5.3. La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier le jeu en fonction des modalités liées à l'exploitation, ou de l'annuler à tout moment en cas d'événement de force majeure, ou de modifier les dotations si les circonstances l'exigeaient. Elle ne saurait être tenue responsable si l'opération devait être prolongée, écourtée, modifiée ou annulée.

6. INFORMATIONS GÉNÉRALES

6.1. Le simple fait de participer au Jeu implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent

règlement. La Société Organisatrice tranchera en dernier ressort toute contestation. Les contestations ne seront plus recevables au-delà d'un délai d'un mois à compter de la date de fin du Jeu.

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de la Société Organisatrice ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au Jeu.

6.2. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure), ainsi que tout autre événement considéré par elle comme rendant impossible l'exécution du Jeu dans les conditions initialement prévues, le Jeu était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

6.3. Le participant est informé que les données le concernant qui lui sont demandées, sont nécessaires pour le traitement de sa participation au Jeu. La Société Organisatrice s'engage alors à respecter la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles et à permettre aux joueurs d'exercer le droit d'accès, de rectification et d'opposition prévu aux articles 26, 28 et 30 de la loi luxembourgeoise relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel en date du 2 août 2002. Pour l'exercer, il suffit au joueur d'adresser un courrier à l'adresse mentionnée ci-dessous à l'article 6.6.

6.4. La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, tout participant qui, par son comportement, nuit au bon déroulement du Jeu.

6.5. Le règlement du Jeu peut être obtenu gratuitement sur simple demande par e-mail adressée à l'adresse e-mail suivante : concours@lux.tv

6.6. Le règlement du Jeu est déposé auprès de l'étude des Huissiers de Justice TAPELLA et NILLES demeurant à L-4050 Esch-sur-Alzette (Luxembourg), 14-16 rue du canal, et peut être obtenu gratuitement sur simple demande écrite adressée à Opuntia S.A./LUXE.TV - Service Marketing – 43, ZA Op Zaemer, L-4959 Bascharage. Il est également consultable sur les sites www.luxe.tv sur la page dédiée au Jeu et sur www.tapella-nilles.lu

Les frais de timbres afférents seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande écrite jointe à la demande de communication du règlement.

6.7. Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce Jeu les soumet obligatoirement aux lois luxembourgeoises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du concours objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, ce sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister. À défaut d'accord amiable, les participants pourront saisir les tribunaux compétents luxembourgeois.